



CONCOURS NATIONAL 2017-2018

## DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES MEMBRES  
DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Classes des lycées, classes préparatoires et BTS

### ■ PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux devront être réalisés en classe

Sujet proposé :

*Vous avez été témoin d'une scène d'injustice. Qu'avez-vous ressenti ?  
Comment avez-vous réagi ?*

### ■ PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page.

### ■ PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire une nouvelle de 6 pages au maximum. La présentation « traitement de texte » est demandée.  
La définition de ce genre est celle que l'on peut trouver dans les programmes officiels.

#### IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1°/ Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2°/ Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement.  
La signature du professeur est obligatoire.
- 3°/ Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national :

Tél : 01 45 54 50 82 - [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr) - Site : [www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)

#### CADRES À COMPLÉTER PAR LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMOPA

Date de retour des copies

**Vendredi 02 mars 2018**

**Renseignements**

**03 84 78 22 38**

Adresse de retour des copies

**AMOPA Section de Haute-Saône**

**Chez Christian DAUTRICHE**

**27 Grande rue**

**70000 MAILLEY et CHAZELOT**

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles  
Le palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2018